



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020, À 18H
TENU À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

Le conseil de la municipalité de siège en séance ordinaire ce 17 avril 2020 par voie vidéoconférence. Sont présents à cette vidéoconférence : monsieur le Maire GASTON ALLARD, mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie vidéoconférence : directrice générale adjointe madame RENÉE LANCE.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 3.1. Embauche d'une Directrice-générale/secrétaire-trésorière
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Conformément aux articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière adjointe a donné par écrit, au moins deux jours à l'avance, un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

1.1 AUTORISATION DU CONSEIL PAR VIDÉOCONFÉRENCE

2020-04-100

- | | |
|--------------------|--|
| CONSIDÉRANT | le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; |
| CONSIDÉRANT | les décrets numéro 388-2020, 418-2020 et 460-2020 ont prolongés cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 24 avril 2020; |
| CONSIDÉRANT | l'arrêté 2020-004 de la ministre de la santé et des services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; |
| CONSIDÉRANT | qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence. |

En conséquence, il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-04-101

ATTENDU QUE Conformément aux articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière adjointe a donné par écrit, au moins deux jours à l'avance, un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE-GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

2020-04-102

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de direction générale;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

De nommer NAOMIE RIVET au poste de Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière à compter du 20 avril 2020, et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail;

De mandater GASTON ALLARD à signer pour et au nom de la Municipalité ce contrat de travail.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-04-103

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président
déclare la clôture de l'assemblée à 18 h 40.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

Gaston Allard,
Maire

Renée Lance,
Directrice générale adjointe

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».